



**ANNEXE 4.2 - ÉQUIVALENCES ET PONDÉRATIONS DES SURFACES VITICOLES FIXÉES PAR
LE SCHEMA DIRECTEUR REGIONAL DES EXPLOITATIONS AGRICOLES (SDREA) BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE**

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N° SIRET : 583 0671316100114 ou N° PACAGE : |||||
 Nom, Prénom ou raison sociale : SAS Domaine AF SAS

Ces renseignements sont à compléter si le demandeur détient des surfaces viticoles et/ou si des surfaces viticoles font l'objet de la présente demande. Ils serviront à préciser l'équivalence à appliquer pour définir la Surface Utile Agricole pondérée (SAUp).

En l'absence de ces renseignements, la demande ne sera pas considérée comme complète.

Pour les parcelles non plantées en vigne :

- les parcelles en attente de plantation sont appréciées avec les mêmes coefficients que l'AOC de replantation ;
- les autres parcelles situées dans une aire d'appellation contrôlée mais cultivées en SCOP et/ou prairie ne font pas l'objet de pondération.

Commune	Appellation*	Surfaces exploitées avant reprise		Surfaces objet de la demande	
		Superficie		Superficie	
Neuils St Georges	Neuils St Georges Village Rge ha a ha a
	 ha a ha a
	 ha a ha a
	 ha a ha a
	 ha a ha a

* Se référer à la liste des appellations viticoles présentées en annexes 2 et 3 du SDREA BFC. Pour le département du Jura indiquer s'il s'agit de livraison ou de production.